



Séminaire annuel 2022

70% de chirurgie ambulatoire en 2022 !
& Prise en charge globale du patient en chirurgie

Mardi 22 novembre 2022 - de 08h30 à 18h00

📍 Université de Paris - Site NECKER, 160 rue de Vaugirard, 75015 Paris

Article 51 : où en sommes-nous en Ile-de-France ?

Delphine Joyon, cheffe de projet ARSIF
Pauline Jaouannet, cheffe de projet ARSIF

Un dispositif innovant permettant de déroger aux règles de financement et d'organisation (1/2)

LFSS 2018

Qu'est ce que l'article 51 ?



- ✓ Un **dispositif dérogatoire** pour inventer les modèles de demain
- ✓ Un **fond pour financer** des expérimentations nationales et régionales
- ✓ **Une co-construction** par les acteurs de terrain et les institutions

Pour quelles innovations?



- ✓ Renforcer l'**accès aux soins**
- ✓ Structurer des **soins ambulatoires, sanitaires et médico-sociaux**
- ✓ Développer des **parcours coordonnés**
- ✓ Favoriser les **organisations en mode parcours et la prévention**

Décloisonner les acteurs

Transformer le système de santé

Faire émerger des innovations à partir du terrain

Un dispositif innovant permettant de déroger aux règles de financement et d'organisation (2/2)

Un projet article 51
c'est



- ✓ Un projet qui a besoin d'une **dérogation** aux règles actuelles de financement ou à certaines règles d'organisation
- ✓ Un projet à vocation de **transformation organisationnelle et reproductible**
- ✓ Un projet avec une dimension collective : **multi professionnel et multi acteurs**
- ✓ Un projet **efficace** : rapport qualité/coûts

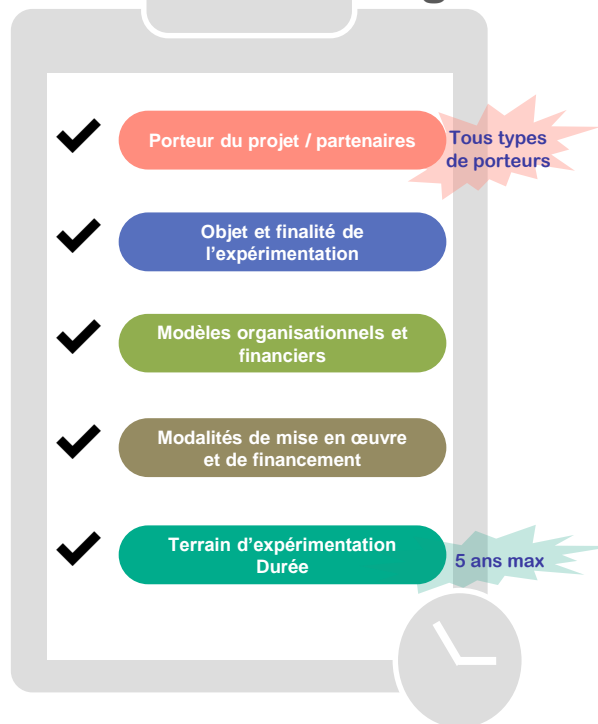
Un projet article 51
ce n'est pas



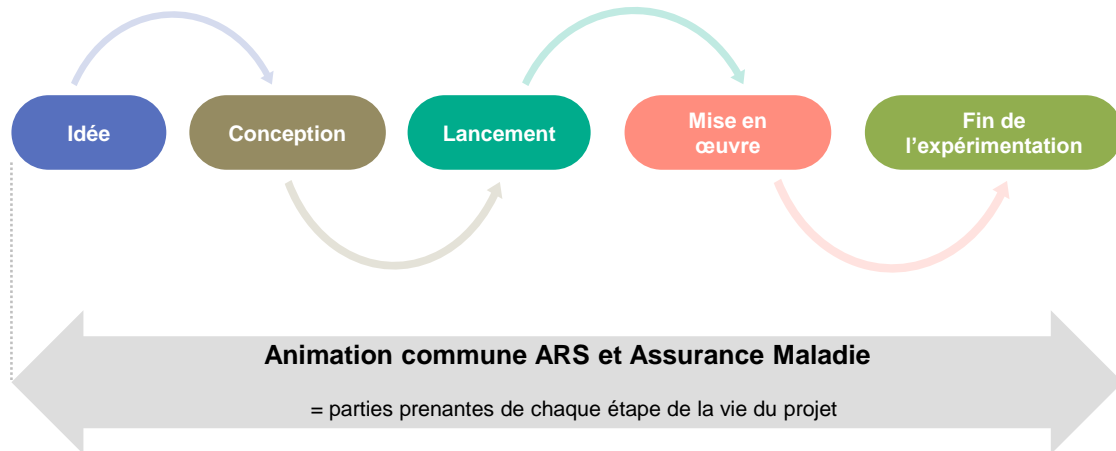
- ✓ Une **demande de subvention**
- ✓ Un projet de **recherche biomédicale**
- ✓ Un **financement isolé** d'un outil / solution technologique
- ✓ Une **procédure d'accès au marché**

Le cycle de vie d'un projet article 51

Éléments du cahier des charges



Processus itératif continu entre les équipes du Ministère, de la CNAM, des ARS, des DCGDR et les porteurs de projet



Processus d'instruction des projets régionaux

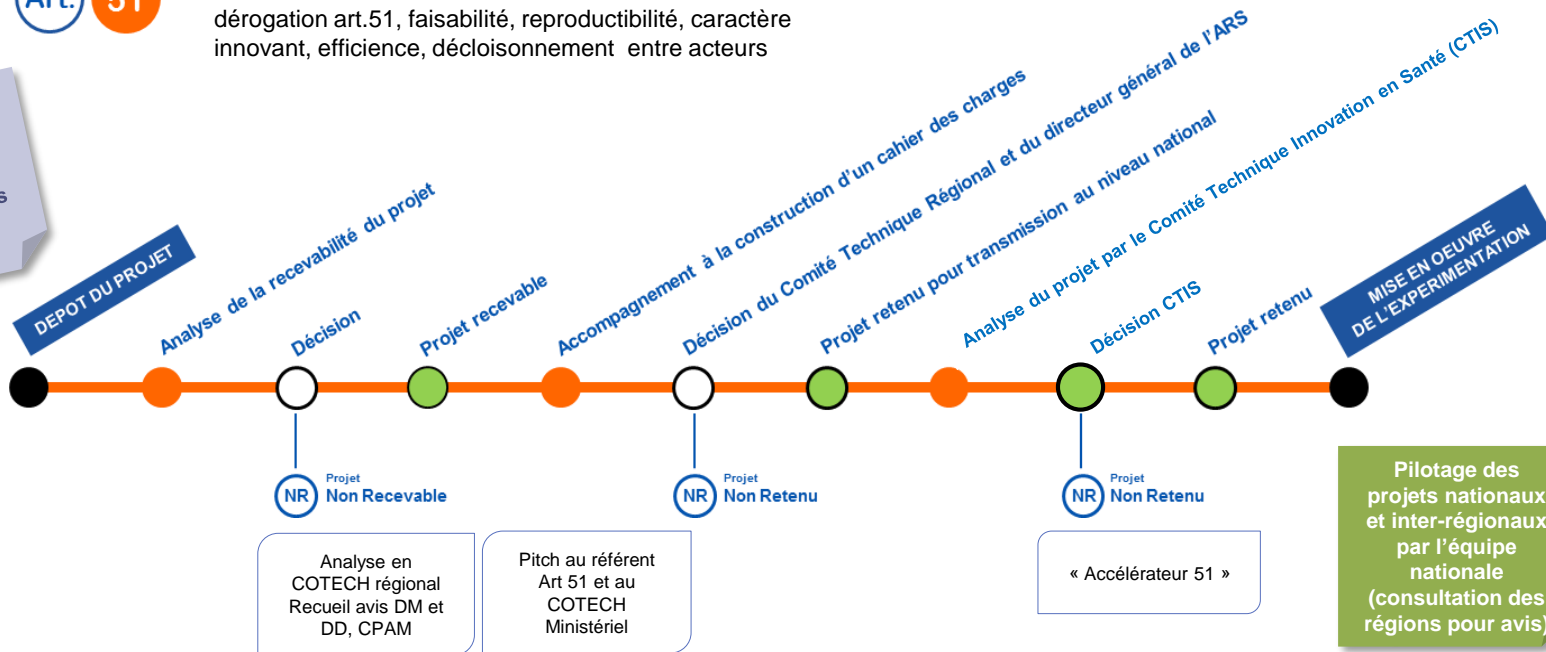
Chaque lettre d'intention reçue par l'ARS suit un **processus**, chaque étape dépendant du **résultat positif de la précédente**; mobilisant une **équipe projet régionale** (ARS/AM, référents thématiques et territoriaux), **et nationale** (MSP/CNAM).

Art. 51

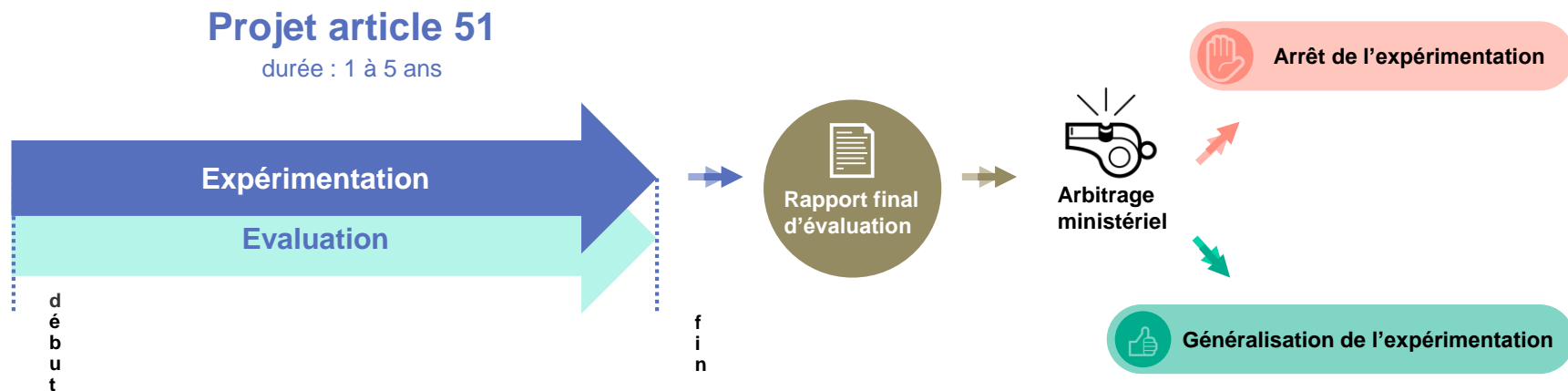
Critères de sélection :

dérogation art.51, faisabilité, reproductibilité, caractère innovant, efficience, décloisonnement entre acteurs

Accompagnement de l'ARS et l'AM gradué en fonction du niveau de maturité des projets = calendriers adaptables



Des projets évalués avant de rendre possible leur généralisation

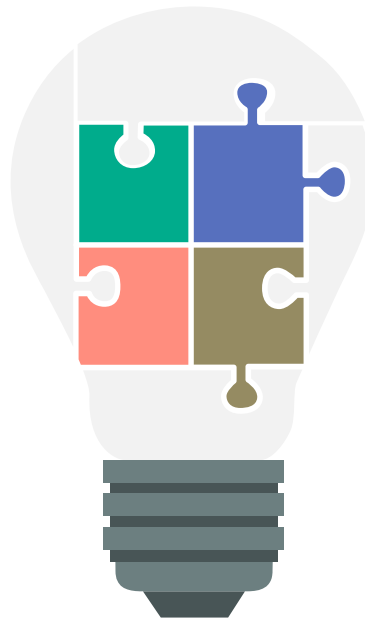


Financement à la séquence de soins

Forfait collectif et global pour les différents acteurs qui interviennent dans une prise en charge spécifique pour un patient donné

Paiement à la capitation

Somme forfaitaire octroyée par patient pour sa prise en charge globale (suivi, prévention, dépistage, soin, etc.) indépendamment du volume de soins prodigués sur une période de temps définie.



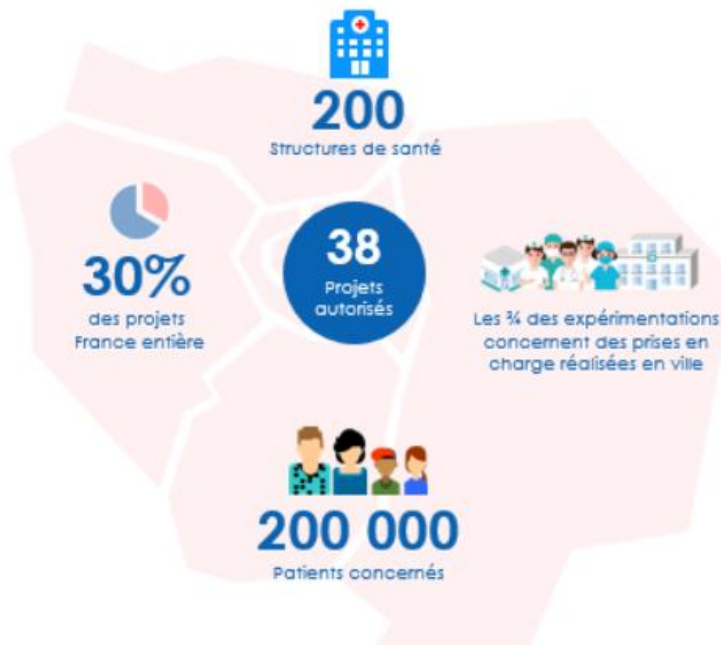
Part variable

Modèle incitatif, avec intéressement, ou Paiement à la qualité et/ou performance

Paiements combinés

Tester les paiements associant plusieurs modèles : Séquence / intéressement / capitation etc.

Etat du déploiement régional



38 expérimentations autorisées impliquant des acteurs franciliens (+11 en 2021, +6 en 2022)

- ✓ 9 projets régionaux
- ✓ 19 projets inter-régionaux
- ✓ 11 projets ministériels

L'ARS Ile de France se mobilise aux côtés des porteurs de projet

4

Directions
métier

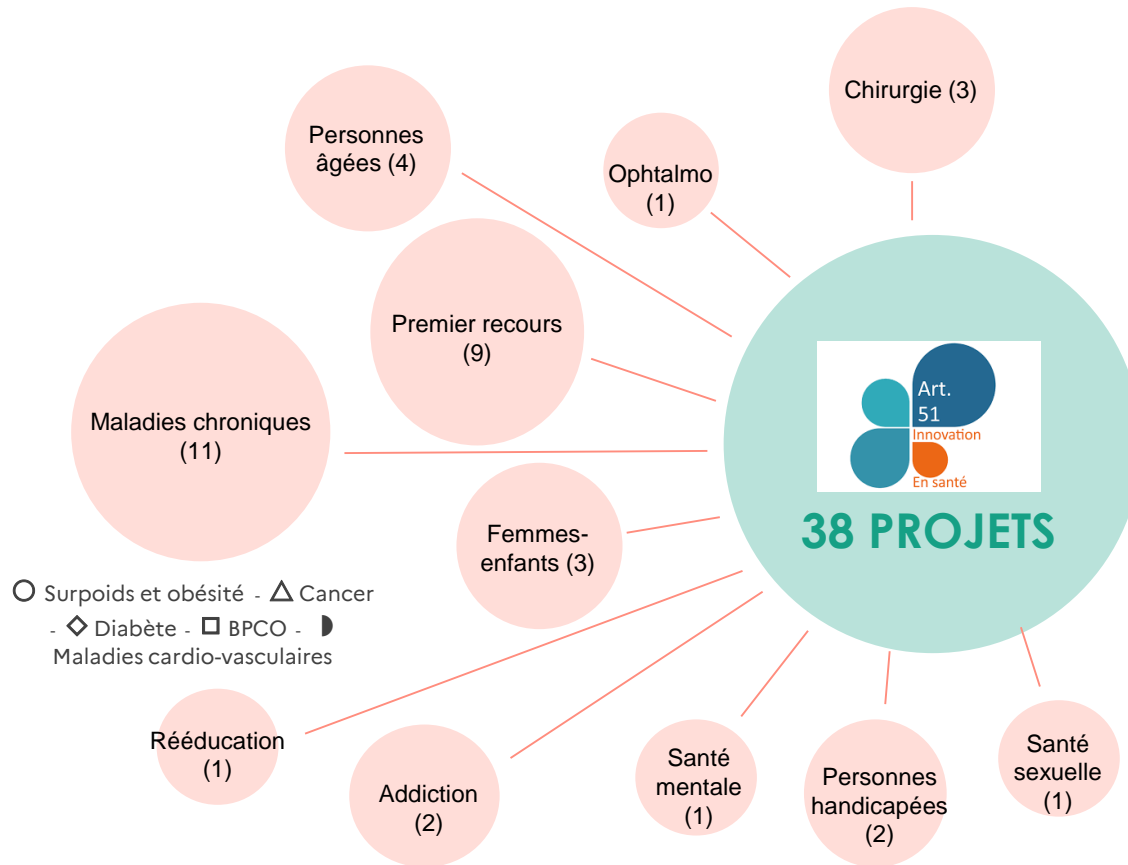
8

Délégations
départementales

20

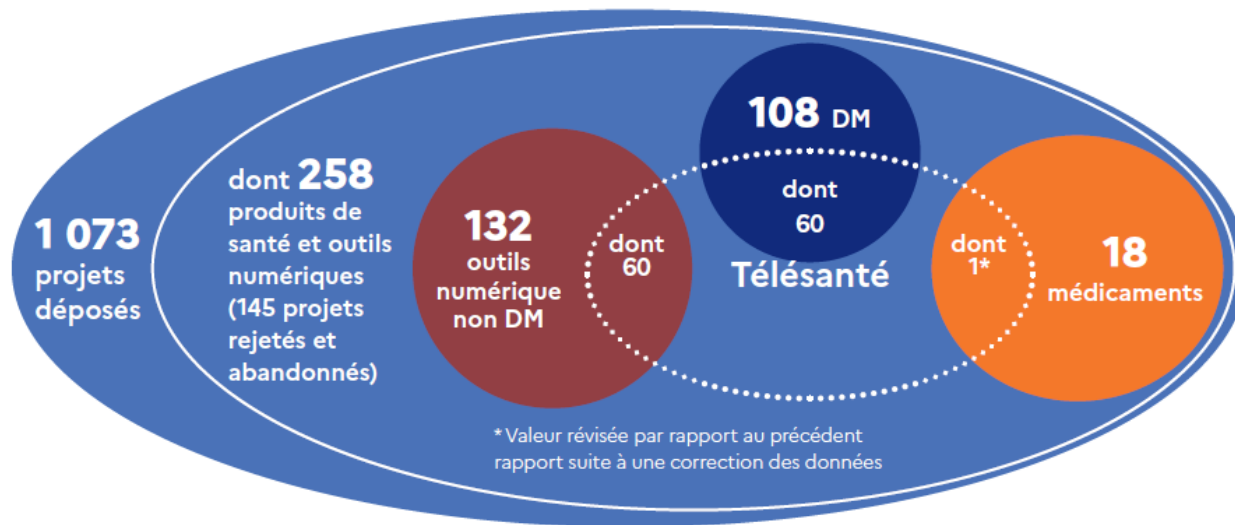
experts
métier

Répartition par pathologie et population en IDF



- ✓ **PAP DOP** – parcours coordonné pour une correction de la dénutrition pré-opératoire (cancer digestif ou gynécologique, chirurgie vasculaire)
- ✓ **EDS chirurgical** – prise en charge d'un épisode de prothèse totale hanche / genou et colectomie pour cancer
- ✓ **IF-PBM** – Prévention du risque transfusionnel
- ✓ **OBEPAR** - parcours de prise en charge coordonnée ville-hôpital autour de la chirurgie bariatrique (classé dans maladies chroniques)

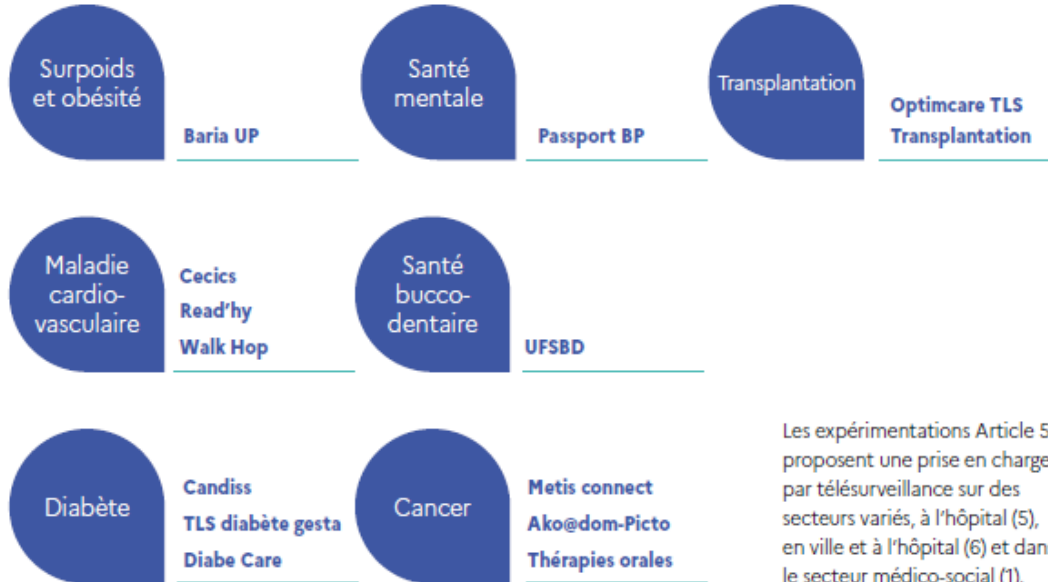
La place des outils numériques, produits de santé et télésanté dans les projets déposés au niveau national



20% des projets autorisés ont recours à la télésanté

Focus sur la télésurveillance

- ✓ 13 expérimentations Article 51 incluant une prise en charge par télésurveillance autorisées
- ✓ 50% pathologies ETAPES / 50% hors ETAPES
- ✓ Un suivi du patient à distance encourageant à rediscuter de la place des différents PS



- Baria up et Optimcare TLS transplantation nécessitent une prise en charge chirurgicale
- CECICS, Passport BP, My Diabby Read'hy, Walk Hop et Thérapies orales ont des sites en IDF

Les expérimentations Article 51 proposent une prise en charge par télésurveillance sur des secteurs variés, à l'hôpital (5), en ville et à l'hôpital (6) et dans le secteur médico-social (1).

Figure 44 • Classification des expérimentations « télésurveillance » par type de prise en charge

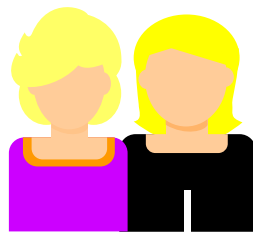




Pour en savoir plus sur les expérimentations autorisées en IDF (maj 2023)

- ✓ Un Atlas avec un visuel par département des expérimentations
- ✓ **40 fiches** projets resto-verso avec des dates et chiffres clés, des mots clés, une présentation synthétique des objectifs et du modèle organisationnel et financier expérimenté
- ✓ Des annexes répertoriant l'ensemble des expérimentations autorisées à date sur l'ensemble du territoire national, et la liste des sites franciliens concernés par expérimentation

Retrouver l'Atlas sur le site internet de l'ARS
Politique régionale > Innovation > Article 51 : innovation
organisationnelle [ici](#)



Merci de votre attention